



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 17 septembre 2023

VIGILANCE ORANGE ORAGES

Météo France a placé le département de la Seine-Maritime en vigilance orange « Orages » à partir de 18h00 et en vigilance jaune « Pluie-Inondation ».

Une dégradation orageuse organisée pouvant occasionner des phénomènes localement violents est attendue à partir de la mi-journée/début d'après-midi.

Après une première dégradation orageuse ce dimanche matin, d'activité limitée, une dégradation orageuse plus intense s'organisera à partir de la fin d'après-midi. Ces orages seront accompagnés d'une forte activité électrique et localement de chutes de grêle significatives, de rafales de vent comprises entre 70 et 90 km/h (très ponctuellement on ne peut pas exclure 100 km/h) et des cumuls de précipitations pouvant atteindre 20 à 30 mm, localement 40 mm, tombant sur un laps de temps relativement bref (de l'ordre d'une heure).

Ces orages s'évacueront vers les hauts-de-france pour le milieu de nuit de dimanche à lundi.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle chacun à la plus grande vigilance :

- notamment pour les structures mises en place lors de vos éventuelles manifestations, des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires. Abritez-vous dans un bâtiment en dur et protégez-vous des biens exposés aux vents.

et recommande aux automobilistes et aux usagers de respecter les consignes suivantes :

- Limitez vos déplacements.
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76 036 ROUEN Cedex

- Évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- Respectez les interdictions de circulation notamment sur les ponts.

Habitants du bord de mer :

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur-accident.

Professionnels de la mer :

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- À bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...).
- Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :
 - Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
 - Ne pratiquez pas d'activités nautiques de loisir.
 - Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
 - Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

[Site vigilance.meteofrance.fr](http://Site.vigilance.meteofrance.fr)

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76 036 ROUEN Cedex